

COMMUNE DE DIEULOUARD

NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE DU COMPTE FINANCIER UNIQUE 2024

L'article L. 2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles doit être annexée au compte financier unique. La présente note répond à cette obligation.

Pour mémoire, le compte financier unique :

- est établi en fin d'exercice par le Maire,
- est le bilan financier de la commune. Il rend compte des opérations budgétaires exécutées.
- rapproche des prévisions budgétaires inscrites au budget primitif des réalisations effectives, en dépenses et en recettes, pour les deux sections,
- se présente de la même manière que le budget pour permettre la comparaison et présenter les résultats comptables de l'exercice.

Le compte financier unique comporte deux grandes sections bien distinctes :

- **La section de fonctionnement** qui concerne la gestion courante de la commune,
- **La section d'investissement** qui retrace les opérations non courantes, ponctuelles, de nature à modifier le patrimoine de la commune.

Contrairement à un budget qui doit être équilibré (dépenses = recettes pour chaque section), le compte financier unique fait ressortir des écarts entre les dépenses et les recettes de chaque section. Son objectif est de dégager les résultats de l'exercice.

On note une exécution financière saine au service des habitants.

Note de présentation du Compte Financier Unique 2024 Budget général

1. La section de fonctionnement

1.1 Résultat

Résultats de fonctionnement pour l'année 2024

Dépenses de fonctionnement	3 294 278,54 €
Recettes de fonctionnement	4 907 865,62 €
Résultats de l'année 2024	1 613 587,08 €

1.2 Analyse

Les dépenses de fonctionnement :

Les dépenses de fonctionnement regroupent toutes les dépenses de gestion courante nécessaires au bon fonctionnement des divers services communaux.

a) Les charges à caractère général (chapitre 011)

Ce chapitre contient toutes les dépenses relatives aux bâtiments communaux, à l'énergie, aux frais de communication, aux contrats de maintenance et prestations de services, aux assurances, aux achats de petits matériels et d'entretien courant, aux fournitures administratives et scolaires, aux fêtes et cérémonies, aux taxes foncières payées par la commune, ...

Pour 2024, les dépenses au sein de ce chapitre s'élèvent à 961 617,24 €.

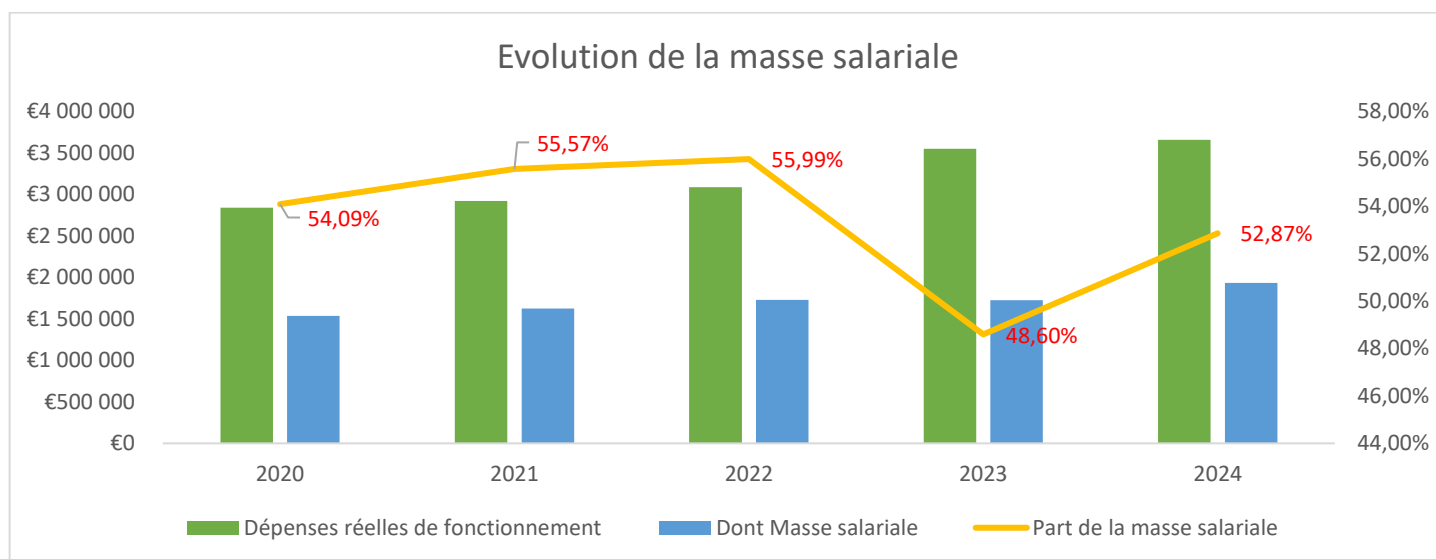
Elles sont inférieures de - 133 683 € par rapport au budget prévisionnel. On peut constater qu'elles ont augmenté de 38 614 € par rapport à 2023. La hausse concerne en majorité la maintenance des bâtiments et les contrats de prestations de services.

b) Les dépenses de personnel (chapitre 012)

Ces dépenses s'élèvent à 1 785 944 € pour l'année 2024. Les charges de personnel ont augmenté de 194 442 €. Elles étaient de 1 591 501 € en 2023 et 1 602 596 € en 2022.

Cette forte augmentation est principalement la conséquence d'un nombre important d'arrêts maladie et des remplacements qui en ont découlé.

Le coût du personnel représente environ 52,87 % des dépenses réelles de fonctionnement.



c) Les charges de gestion courante (chapitre 65)

Ce chapitre regroupe principalement les indemnités des élus, les subventions versées aux associations et la subvention versée au CCAS. Ces charges s'élèvent à 237 119,18 €.

En 2024, les subventions aux associations ont été attribuées pour un montant de 33 239 €.

d) Les charges financières (chapitre 66)

Ces charges concernent les intérêts des emprunts pour un montant de 4 115,02 €. Elles étaient de 5 809,78 € en 2023.

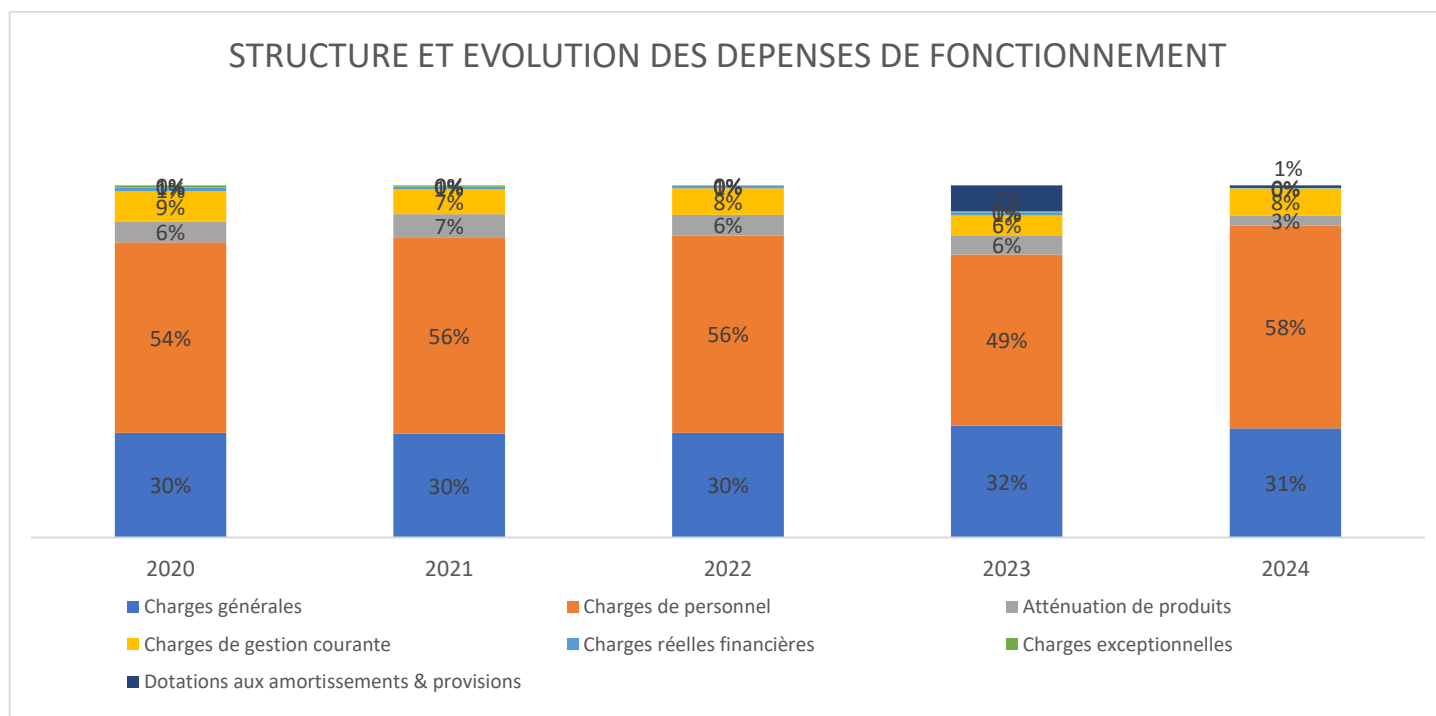
e) Les charges exceptionnelles (chapitre 67)

Elles ont concerné des annulations de titres pour un montant de 2 397,70 €.

Récapitulatif des dépenses de fonctionnement

Chapitres	Intitulés	CA 2023	CFU 2024	Variation
11	Charges à caractère général	923 002,93 €	961 617,24 €	4,18%
12	Charges de personnel	1 591 501,49 €	1 785 943,84 €	12,22%
14	Atténuation de produits	93 050,00 €	86 644,00 €	-6,88%
65	Autres charges de gestion courante	195 574,89 €	237 119,18 €	21,24%
66	Charges financières	5 809,78 €	4 115,02 €	-29,17%
67	Charges exceptionnelles	13 918,20 €	2 397,70 €	-82,77%
68	Dotations provisions semi-budgétaires	169 223,29 €	22 680,51 €	-86,60%
042	Dépenses d'ordre	321 405,84 €	193 761,05 €	-39,71%
Total des dépenses		3 313 486,42 €	3 294 278,54 €	-0,58%

STRUCTURE ET EVOLUTION DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT



Les recettes de fonctionnement :

Les recettes réelles peuvent être classées en plusieurs catégories selon leur origine :

- Atténuation de charges
- Les produits issus de la fiscalité directe locale
- Les dotations de l'État (dont la dotation globale de fonctionnement) et les participations d'autres collectivités
- Les produits des services
- Les revenus des immeubles communaux

a) Les atténuations de charges (chapitre 013)

Il s'agit des remboursements des absences des agents contractuels pour un montant de 2 719,14 € en 2024. Le montant était de 3 600,92 € en 2023.

b) Les produits des services et du patrimoine (chapitre 70)

D'un montant de 438 331,33 €, les produits proviennent principalement des activités périscolaires (223 970,68 €). Ils étaient de 442 237,75 € en 2023.

c) Les impôts et taxes (chapitre 73)

Les taux d'imposition communaux sont :

Taxe sur le foncier bâti : 32,34 %

Taxe sur le foncier non bâti : 29,92 %

Taxe d'habitation : 13,27 %

L'augmentation du produit de la fiscalité est liée, d'une part, à la revalorisation de 3,9 % de la base fiscale via un coefficient d'actualisation calculé par l'administration fiscale, en fonction de l'inflation, pour l'ensemble du territoire national et, d'autre part, à la construction de nouvelles habitations. Cette croissance « physique » des bases est notamment le résultat des constructions de nouveaux logements qui connaît un rythme assez dynamique dans notre commune.

	CA 2022	CA 2023	CFU 2024
73 111 – Taxes foncières et d'habitation	1 836 761,00 €	1 980 932,00 €	2 068 360,00 €
Variation en pourcentage		+ 7,85 % / 2022	+ 4,41 % / 2023
Variation en valeur		+ 144 171 € / 2022	+87 428 € / 2023

Le chapitre 73 regroupe également :

- L'attribution de compensation et la dotation de solidarité versées par la Communauté de Communes du Bassin de Pont-à-Mousson : 453 501 €
- La taxe additionnelle aux droits de mutation : 102 391 €
- La taxe sur la consommation finale d'électricité : 92 619,29 €
- La taxe sur les pylônes électriques : 42 996 €
- La taxe sur la publicité extérieure : 27 216,58 €
- Le fonds national de garantie individuelle des ressources : 5 813 €
- Les droits de place : 872,40 €

d) Les dotations, subvention et participations (chapitre 74)

La dotation globale de fonctionnement, principale dotation de fonctionnement de l'Etat aux collectivités territoriales, est une ressource importante qui a fortement diminuée depuis 2014.

En 2024, les dotations ont augmenté de 1,58 %.

Dotations	2020	2021	2022	2023	2024	Variation 2024/2023
Dotation Globale de Fonctionnement	439 210,00 €	434 618,00 €	434 885,00 €	428 941,00 €	423 384,00 €	-1,30%
Dotation de solidarité rurale	253 114,00 €	266 952,00 €	282 839,00 €	293 239,00 €	312 668,00 €	6,63%
Dotation nationale de péréquation	26 121,00 €	25 131,00 €	25 534,00 €	21 181,00 €	19 063,00 €	-10,00%
Dotation biodiversité et aménités rurales				18 721,00 €	18 721,00 €	0,00%
TOTAL	718 445,00 €	726 701,00 €	743 258,00 €	743 361,00 €	755 115,00 €	1,58%

Le chapitre 74 regroupe également :

- Les subventions de la Caisse d'Allocations Familiales : 97 310 €
- Les compensations de l'Etat au titre des exonérations des taxes foncières : 53 180 €
- Dotation pour les titres sécurisés : 22 150 €
- Le FCTVA : 3 506,36 €
- Autres attributions et participations (dotation pour les titres sécurisés) : 43 909,71 €

e) Les autres produits de gestion courante (chapitre 75)

Le montant est de 633 397,37 € pour 2024. Il s'agit notamment des loyers encaissés : 376 410,15 €.

f) Les produits exceptionnels (chapitre 77)

Le montant des recettes exceptionnelles s'élève à 6791,66 €.

Récapitulatif des recettes de fonctionnement

Chapitres	Intitulés	CA 2023	CFU 2024	Variation
R002	Excédent de fonctionnement reporté	415 774,25 €	415 774,25 €	0,00%
13	Atténuation de charges	3 600,92 €	2 719,14 €	-24,49%
70	Produits des services	442 237,75 €	438 331,33 €	-0,88%
73	Impôts et taxes	2 712 350,78 €	2 794 467,28 €	3,03%
74	Dotations et participations	946 083,98 €	995 898,33 €	5,27%
75	Autres produits (dont loyers)	359 115,62 €	633 397,37 €	76,38%
77	Produits exceptionnels	211 812,21 €	5,00 €	-100,00%
78	Reprises sur amortissements, dépréciations et prov		6 791,66 €	
042	Recettes d'ordre	6 486,26 €	29 023,29 €	347,46%
Total des recettes		5 097 461,77 €	5 316 407,65 €	4,30%

2. La section d'investissement

2.1 Résultat

a) Résultats d'investissement pour l'année 2024

Dépenses d'investissement	2 989 515,34 €
Recettes d'investissement	4 247 955,93 €
Résultat de l'année 2024	1 258 440,59 €

b) **Excédent à reporter au budget primitif 2025 : 1 861 783,72€** (il s'agit de la différence entre les excédents reportés et les résultats de l'année 2024).

c) **Solde des restes à réaliser : - 941 653,38 €**

2.2 Analyse

Les dépenses d'investissement :

Ce sont des dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité et le remboursement du capital des emprunts contractés.

a) Emprunts et dettes assimilés (chapitre 16)

Le remboursement du capital de la dette était de 49 156,67 € en 2024 (48 408,34 € en 2023).

Pour mémoire, la commune a plusieurs emprunts contractés, à taux fixes.

Le capital restant dû au 31 décembre 2024 est :

Budget	Etablissements	Type d'emprunt	Fin d'engagement	Capital restant dû au 31/12/2024	Montant de l'emprunt initial	Libellé
Général	CREDIT MUTUEL	Taux fixe	30/01/2029	84 737,40 €	250 000,00 €	TRAVAUX DIVERS INVESTISSEMENT
Général	CAISSE EPARGNE	Taux fixe	20/06/2027	57 357,89 €	136 417,44 €	TRAVAUX DIVERS INVESTISSEMENT
Général	CAF 54	Taux fixe	01/10/2033	74 392,20 €	165 316,00 €	PRET CAF POLE ENFANCE
				216 487,49 €	551 733,44 €	

b) Chapitres 21 et 23

Les principaux investissements réalisés en 2024 sont les suivants :

- Travaux d'aménagement et de valorisation du site Hamonvaux, des Terrasses du Trême et de Notre Dame des Airs
- Travaux d'aménagement de la place de la République
- Travaux de restauration du monument de Notre Dame des Airs
- Création d'une salle sport/culture au Stade Marcel Crusem, d'aménagement de vestiaires, d'un club house et de toilettes PMR pour le club de foot, d'un bassin de récupération des eaux pluviales et d'une fermeture bardée de la tribune existante,
- Réalisation d'un terrain synthétique (foot à 5)
- Travaux de désimperméabilisation des cours d'école + création des préaux (Ecole Jean Prouvé et Jean Jaurès)
- Rénovation thermique du Centre socioculturel
- Travaux d'enfouissement des réseaux et renouvellement de voiries.

Les recettes d'investissement :

Ces recettes englobent les ressources propres, les recettes perçues liées aux projets d'investissement retenus, les recettes en lien avec l'urbanisme (la taxe d'aménagement) et, si besoin, les emprunts nouveaux.

Pour l'année 2024, les recettes totales d'investissement s'élèvent à 4 247 955,93 €.

Elles comprennent :

- **Les recettes réelles : 3 859 256,78 €**
Il s'agit des subventions d'investissement reçues hors excédents reportés (fonctionnement et investissement).
- **Les recettes d'ordre** qui représentent des écritures comptables pour un montant de 388 699,15 €

3. Synthèse : CAF Nette

